

M<sup>e</sup> Christophe TAFELMACHER  
Tél. direct : 021 317 50 72  
ch.tafelmacher@collectifave.ch

M<sup>e</sup> Jean-Michel DOLIVO  
Tél. direct : 021 317 50 71  
jm.dolivo@collectifave.ch

M<sup>e</sup> Charlotte ISELIN  
Tél. direct : 021 317 50 73  
c.iselin@collectifave.ch

M<sup>e</sup> Rodolphe PETIT  
Tél. direct : 021 317 50 78  
r.petit@collectifave.ch

M<sup>e</sup> Elisabeth CHAPPUIS  
Tél. direct : 021 317 50 80  
e.chappuis@collectifave.ch

M<sup>e</sup> Irène SCHMIDLIN  
Tél. direct : 021 317 50 77  
i.schmidlin@collectifave.ch

Avocat-stagiaire :  
Hüsni YILMAZ  
Tél. direct : 021 317 50 82  
h.yilmaz@collectifave.ch

COUR DES COMPTES DU CANTON  
DE VAUD  
Rue Langallerie 11  
1014 Lausanne

Lausanne, le 6 octobre 2011

Concerne : Comptes City Management

Madame, Monsieur,

Je fais suite au signalement déposé le 2 décembre 2009 par l'Association Super City Management – NON MERCI concernant la Fondation City Management.

Je vous informe que la Fondation City Management a remis les comptes 2007, 2008 et 2009 à ma mandante et les a publiés sur son site. Je vous joins copie de ces comptes.

Je vous saurais gré de procéder au contrôle de l'utilisation des deniers publics sous l'angle de la légalité, de la régularité comptable et de l'efficacité. Il conviendra notamment d'examiner s'il existe une adéquation entre les moyens qui ont été mis en œuvre et les buts poursuivis par la Fondation, ainsi que le résultat obtenu par ladite Fondation.

Ma mandante s'étonne notamment du montant élevé attribué au poste *Ressources humaines*. Il apparaît que les dépenses à titre de salaires figurent sous poste *Ressources humaines* en ce qui concerne le mandat général octroyé au personnel (city manager, chef de projet, secrétaire, comptable). Cependant d'autres dépenses ont été indiquées sous l'appellation *Honoraires*. Ces dépenses concernent également des charges salariales attribuées à chaque manifestation.

Je vous signale également que ma mandante s'est adressée à l'autorité de surveillance des fondations en janvier 2009 afin qu'ils procèdent à un contrôle des comptes. A ce jour, cette autorité n'a pas transmis le résultat de ses contrôles à ma mandante.

Je suis à disposition, ainsi que ma mandante, pour toute question concernant ce dossier.

Je vous remercie de la suite donnée aux présentes et vous adresse, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Charlotte ISELIN, av.